

ÉTUDES et RÉSULTATS

mai 2023
n° 1266

Les étudiantes en formation d'infirmière sont trois fois plus nombreuses à abandonner en première année en 2021 qu'en 2011

Depuis 2019, le nombre d'étudiantes en première année de formation d'infirmière progresse fortement pour atteindre près de 35 500 en 2021, après être resté globalement stable dans les années 2010, autour de 31 000. Le nombre de diplômées chaque année a cependant baissé de 7 % entre le pic des années 2010 et 2021 (de 26 500 à 24 500), les infirmières diplômées en 2021 n'étant pas encore concernées par la hausse des effectifs des promotions. Le nombre de diplômées en 2021 représente 81 % du nombre d'étudiantes entrées en formation trois ans plus tôt.

En 2021, 10 % des étudiantes ont abandonné leurs études en première année de formation, elles étaient trois fois moins en 2011 (3 %). Sur l'ensemble de la scolarité de la promotion entrée en 2018, 14 % des étudiantes ont abandonné leurs études, soit 3 points de plus que pour la promotion 2011. Ces abandons sont plus fréquents en Normandie et dans les Pays de la Loire, ainsi que parmi les hommes.

Une étudiante sur dix en première année de formation d'aide-soignante ou de manipulatrice d'électroradiologie médicale a abandonné ses études en 2021. Pour la plupart des formations sanitaires, le taux d'abandon en première année augmente sensiblement par rapport au début des années 2010. Parmi les formations d'une durée de trois ou quatre ans, le taux d'abandon sur toute la scolarité a doublé au cours des années 2010 pour les manipulatrices d'électroradiologie médicale et les pédicures-podologues.

Marion Simon (DREES)

En raison des tensions pesant sur les ressources humaines en santé mais aussi du vieillissement de la population, les besoins en recrutement pour les postes d'infirmière¹ devraient rester importants dans les années à venir (France Stratégie, Dares, 2022). Afin de répondre à ces besoins, les quotas de places dans les instituts de formation en soins infirmiers (Ifsi) augmentent régulièrement depuis 2020² (+4 %

en 2020 puis +6 % en 2021 comme en 2022), alors qu'ils étaient stables depuis 2010. L'enquête auprès des écoles de formation aux professions de santé permet de mesurer les conséquences de ces évolutions par le biais, notamment, de la collecte du nombre d'inscrites, des interruptions de scolarité sans intention de report, de diplômées et de places effectivement ouvertes dans les formations sanitaires (*encadré 1*).

1. Tout au long de cette étude, les noms des professions et les catégories désignées (étudiantes, inscrites, diplômées, etc.) sont accordés au féminin lorsqu'ils désignent une majorité de femmes (accord de genre majoritaire : on compte 1 homme pour près de 7 femmes parmi les étudiantes infirmières).

2. Pour répondre aux difficultés de recrutement des personnels soignants à l'hôpital et dans le secteur du grand âge et de l'autonomie, les mesures annoncées lors du Ségur de la santé prévoient une augmentation importante du nombre d'étudiantes infirmières et d'élèves aides-soignantes à former dès la rentrée de septembre 2020 et sur les cinq prochaines années. Ainsi, dans le cadre du plan État-région, une augmentation progressive de 6 000 places en Ifsi et de 6 600 places en instituts de formation d'aides-soignantes (Ifas) a été préconisée.

Le nombre d'inscrites en première année de formation d'infirmière progresse de 9 % en 2021

En 2021, 35 355 étudiantes étaient inscrites en première année de formation d'infirmière, contre 30 609 en 2011. Alors que les quotas³ sont relativement stables jusqu'en 2019, les effectifs d'inscrites en première année évoluent de manière plus contrastée entre 2011 et 2021 : ces effectifs sont stables jusqu'en 2016 (environ 31 000), diminuent sensiblement en 2017 (30 369, soit -3 %) et plus faiblement en 2018 (30 182, soit -1 %), puis progressent fortement en 2019 (32 114, soit +6 %) [graphique 1], avant l'augmentation des quotas. Ces à-coups dans l'évolution du nombre d'étudiantes en première année, malgré la stabilité des quotas entre 2016 et

2019, résultent de réorganisations ponctuelles d'Ipsi⁴, peut-être pour anticiper l'entrée dans Parcoursup⁵ en 2019, la forte hausse de cette année-là rattrapant les baisses antérieures. Le nombre d'inscrites en première année progresse de 1 % en 2020, à un rythme plus faible que celui des quotas (+3 %), du fait du fort rattrapage observé l'année précédente. En 2021, le nombre d'inscrites en première année progresse de 9 %, à un rythme cette fois-ci plus élevé que les quotas (+6 %). En 2021, plus de la moitié des étudiantes sont inscrites en première année en Île-de-France (19 %), en Auvergne-Rhône-Alpes (12 %), dans les Hauts-de-France (12 %) ou dans le Grand Est (9 %).

La formation d'infirmière ayant une durée de trois ans (encadré 2), les étudiantes diplômées en 2021 ont commencé leur formation

Encadré 1 L'enquête auprès des écoles de formation aux professions de santé et l'enquête sur les élèves et étudiants en formation aux professions sanitaires et sociales

L'enquête auprès des écoles de formation aux professions de santé, dite enquête « Écoles », dénombre et identifie les établissements de formation aux professions de santé non médicales et à la profession de sage-femme, et recueille des informations sur le nombre d'étudiantes ou élèves en formation (nombre de candidates, nombre d'inscrites, nombre d'interruptions de scolarité sans annonce de report, etc.) et de diplômes délivrés. Elle permet aussi de mettre à jour le répertoire Finess, qui recense les établissements dans le domaine sanitaire et social. Les résultats de ces enquêtes servent à analyser les flux des nouvelles inscrites et des diplômées des professions de santé, tant au niveau national que régional. Ils sont aussi utilisés à des fins budgétaires (détermination prévisionnelle des bourses) ou pour le suivi de mesures plus ponctuelles. Cette enquête est annuelle depuis 1980.

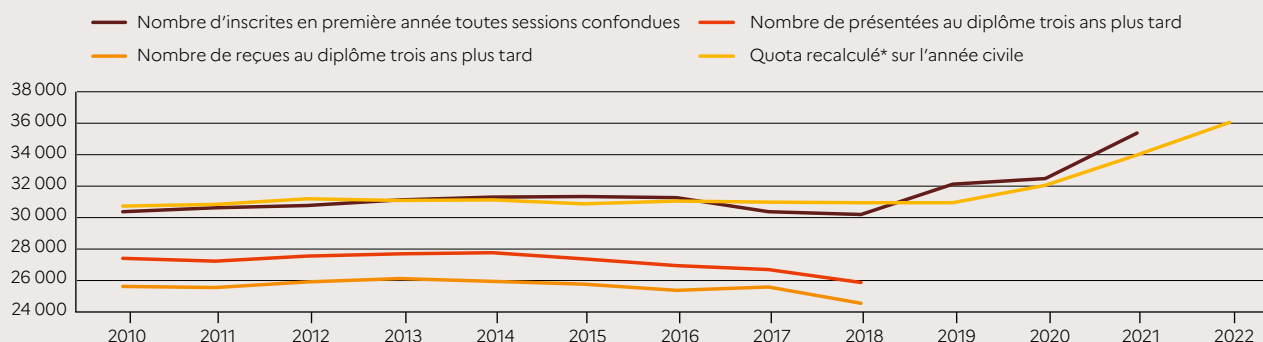
* La fin de l'enquête « Étudiants » 2022 ayant eu lieu en mars 2023, les données sont actuellement en cours de traitement et feront l'objet d'une première publication à la fin de l'année 2023.

** Le champ de ces deux enquêtes est celui des formations sanctionnées par un diplôme d'État. Seules les inscrites et diplômées au diplôme d'État de manipulatrice d'ERM (électroradiologie médicale) sont recensées, pas les inscrites et diplômées d'un DTS (diplôme de technicien supérieur) d'imagerie médicale et radiologie thérapeutique.

En parallèle, l'enquête sur les élèves et étudiantes en formation aux professions sanitaires et sociales, dite enquête « Étudiants », permet de dresser leur portrait et de mieux connaître leur parcours scolaire et leurs caractéristiques sociodémographiques (encadré 2). Annuelle de 2003 à 2017, elle est quadriennale depuis 2022¹.

Les formations de santé concernées par ces deux enquêtes² sont : aides-soignantes, ambulanciers, auxiliaires de puériculture, cadres de santé, ergothérapeutes, infirmières diplômées d'État, infirmières-anesthésistes, infirmières de bloc opératoire, puéricultrices, manipulatrices d'électroradiologie médicale, masseuses-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, préparatrices en pharmacie hospitalière, psychomotriciennes, sages-femmes et techniciennes de laboratoire médical.

Graphique 1 Effectifs des étudiantes inscrites en formation d'infirmière et diplômées, et quotas



* Pour la formation d'infirmière, deux sessions de rentrée existent : une en septembre et, suivant les écoles, une seconde en février. Les quotas sont fixés par année scolaire. Ils ont été recalculés afin d'être présentés ici sur l'année civile, et non sur l'année scolaire, à l'aide de la répartition des rentrées entre février et septembre. Pour l'année 2022, la répartition utilisée est celle de 2021, puisque la répartition de 2022 n'est pas encore disponible.

Lecture > 30 182 étudiantes sont rentrées en première année de formation d'infirmière en 2018. 24 557 étudiantes ont été diplômées trois années plus tard.

Champ > France entière.

Source > Inscrites et diplômées, DREES, Enquête annuelle sur les écoles de formation aux professions de santé de 2010 à 2021 ; quotas, arrêtés fixant le nombre d'étudiantes à admettre en première année d'études préparatoires au diplôme d'État d'infirmière.

> Études et Résultats n° 1266 © DREES

3. Les quotas encadrent les nouvelles inscriptions en première année. Les effectifs d'inscrites incluent également les redoublantes et les reports de scolarité, ce qui peut conduire à un nombre d'inscrites en première année supérieur au quota. Par ailleurs, les quotas sont définis par année scolaire, alors que l'enquête « Écoles » raisonne en année civile : les chiffres présentés dans cette étude sont tous en année civile (y compris les quotas qui sont recalculés).

4. Sur cette même période, la part des inscrites en première année rentrant en session de février diminue fortement : après une stabilité depuis 2011 autour de 10 %, il diminue à 8 % en 2017 et 6 % en 2018 et 2019. En 2020 et 2021, il atteint 4 %. En 2017 et 2018, deux années de forte baisse du nombre d'inscrites en première année de formation d'infirmière, la baisse du nombre d'inscrites en session de février ne s'est pas traduite par une hausse des inscrites en session de septembre, ce rattrapage ne s'effectuant qu'en 2019.

5. Parcoursup - Accueil.

avant le début de la progression du nombre d'étudiantes inscrites en première année à la toute fin des années 2010. Leur nombre s'élève à 24 557. Il est en recul de 6 % par rapport au pic atteint en 2016 (26 111).

Le nombre d'Ifsi est assez stable depuis dix ans, passant de 325 à 321 établissements entre 2011 et 2021. 82 % d'entre eux sont des organismes ou établissements publics, les autres étant des organismes privés à but non lucratif. Le nombre moyen d'étudiantes par rentrée⁶ est de 109, ce nombre est toutefois très variable selon les Ifsi : en 2021, il était compris entre 23 et 355 étudiantes par rentrée.

Les infirmières diplômées en 2021 représentent 81 % des inscrites en première année trois ans plus tôt

La promotion de 2018⁷ était constituée de 30 182 étudiantes en première année et de 24 557 diplômées trois ans plus tard. Cela représente 81 % des inscrites en première année de cette promotion, soit un écart de 19 % (*schéma 1*). Cet écart ne s'explique qu'en partie par l'échec au diplôme. En effet, 25 849 étudiantes infirmières ont été présentées au diplôme en 2021, soit 86 % des inscrites en première année trois ans plus tôt. L'écart restant ne peut

Encadré 2 Formation de l'infirmière et caractéristiques des étudiantes infirmières

En application de la loi Hôpital, patients, santé et territoires de 2009 qui prévoit l'intégration de la formation au système européen Licence-Master-Doctorat (LMD), le diplôme d'État d'infirmière* est maintenant reconnu au grade de licence. Depuis 2012, la formation s'étend sur trois ans, contre quatre auparavant (4 200 heures au total). Les étudiantes sont également inscrites à l'université depuis 2018.

Depuis 2019, l'inscription aux études d'infirmière se fait via la plateforme Parcoursup, et les concours sont uniquement conservés pour les étudiantes de la formation professionnelle continue.

En 2017, on dénombrait 30 369 étudiantes en première année de formation dans les 323 Ifsi de France. Les étudiantes avaient en moyenne 24,1 ans (enquête « Étudiants » 2017) [encadré 1]. Les nouvelles étudiantes en première année avaient en moyenne 22,8 ans en 2017, soit deux ans de plus que les étudiantes dans les autres formations sanitaires de même niveau (ergothérapeute, manipulatrice d'ERM et pédicure-podologue). Cela peut s'expliquer par la part plus élevée d'étudiantes en formation continue en formation d'infirmière que dans les autres formations sanitaires de même niveau. L'âge moyen des étudiantes infirmières diminue néanmoins depuis 2014 (six mois de moins qu'avant), ce qui s'explique par l'augmentation de la part des étudiantes en formation initiale (26 % en 2014, contre 24 % en 2017). 73 % des nouvelles inscrites en première année ont 22 ans ou moins (*tableau*).

Parmi les nouvelles étudiantes en 2017, une sur trois était en formation préparatoire à l'entrée dans la formation d'infirmière avant le début de sa formation, une sur quatre était en emploi (une fois sur deux dans le secteur sanitaire et social) et une sur cinq était dans le secondaire (*tableau complémentaire G*). Dans les autres formations de santé de même niveau, la part des étudiantes en formation continue, qui étaient en emploi avant leur entrée en formation, est plus faible (5 %).

19 % des nouvelles inscrites en Ifsi étudient dans une autre région que celle où elles résidaient un an plus tôt (*tableau complémentaire H*) ; c'est le cas de 34 % des nouvelles étudiantes des autres formations de santé de même niveau. Les mobilités par département sont deux fois plus nombreuses (*tableau complémentaire I*). Contrairement aux autres formations de santé de même niveau, des Ifsi sont présents dans chaque département, ce qui peut expliquer les mobilités plus faibles**.

En 2017, la moitié des étudiantes infirmières avaient leur mère dans la catégorie socioprofessionnelle « employée » pendant leurs études secondaires*** et 23 % avaient leurs deux parents employés. Seulement 7 % avaient leurs deux parents cadres ou dans une profession intellectuelle supérieure : c'est deux fois moins que pour les étudiantes des autres formations de santé de même niveau (*tableau complémentaire J*).

* Sources : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000038886147/2019-07-27> et <https://sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-de-la-sante/les-fiches-metiers/article/infirmier>

** https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/explore/dataset/491_la-formation-aux-professions-de-sante/information/

*** Les étudiantes sont interrogées sur la catégorie socioprofessionnelle de leurs parents lorsqu'elles étaient au collège (dernière profession exercée si un des parents est décédé, retraité ou en recherche d'emploi).

Répartition des étudiantes en formation d'infirmière et dans des formations sanitaires de même niveau par âge en 2017

	Formation d'infirmière		Autres formations sanitaires de même niveau	
	Nouvelles inscrites en première année	Toutes les étudiantes	Nouvelles inscrites en première année	Toutes les étudiantes
Moins de 20 ans	41,1	17,1	46,0	17,6
20 - 22 ans	31,9	45,6	43,1	58,8
23 - 25 ans	6,6	13,7	4,6	15,5
26 - 30 ans	7,1	8,5	2,3	3,9
31 - 35 ans	5,3	5,9	1,7	1,7
36 - 40 ans	4,0	4,4	1,1	1,1
41 - 45 ans	2,5	3,0	0,7	0,8
46 - 50 ans	1,2	1,5	0,4	0,4
Plus de 50 ans	0,4	0,5	0,2	0,1

Note > Les autres formations sanitaires de même niveau (niveau 6 selon le répertoire national des certifications professionnelles [RNCP]) concernent les professions suivantes : ergothérapeute, manipulatrice d'électroradiologie médicale et pédicure-podologue.

Lecture > En 2017, 41,1 % des nouvelles étudiantes inscrites en première année de formation d'infirmière avaient moins de 20 ans.

Champ > France entière.

Source > DREES, Enquête sur les élèves et étudiants en formation aux professions sanitaires 2017.

> Études et Résultats n° 1266 © DREES

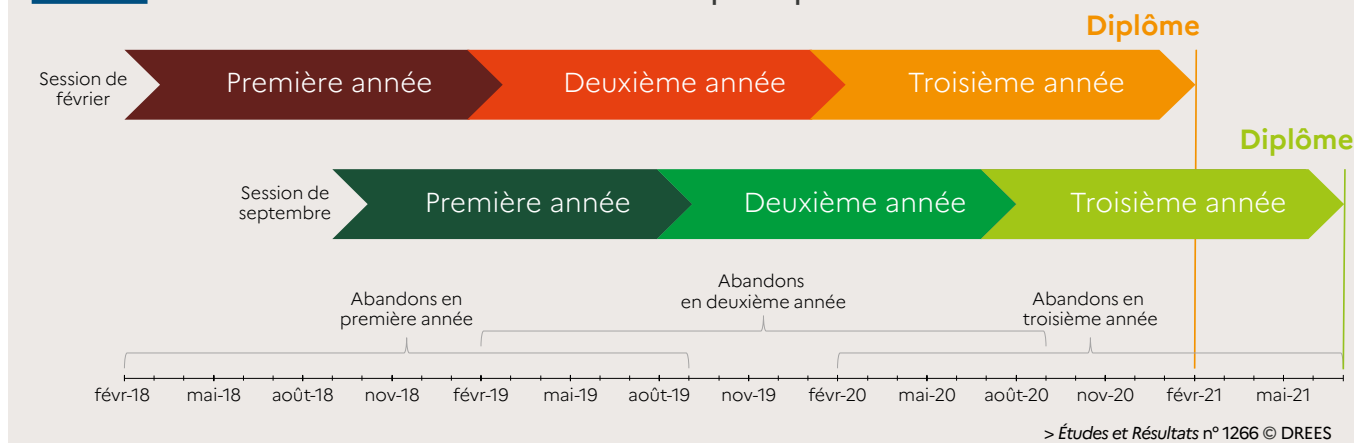
6,5 % des nouvelles inscrites en formation d'infirmière n'ont pas le bac (contre 0,7 % pour les nouvelles inscrites en formation de santé de même niveau [hors infirmière]), mais 87 % de ces dernières ont déjà un diplôme d'aide-soignante et 5 % un diplôme d'auxiliaire de puériculture (*tableau complémentaire K*).

4 % des étudiantes infirmières ont redoublé leur première année, 7 % leur deuxième année et 11 % leur troisième année. Le taux de redoublement dans les autres formations de santé de même niveau est plus fort la première année (6 %), mais plus faible la troisième (8 %).

Deux étudiantes infirmières sur trois perçoivent au moins une aide financière pour suivre leur formation. La moitié de ces financements proviennent du conseil régional, et un tiers de Pôle emploi (*tableau complémentaire L*). Dans les autres formations de santé de même niveau, moins de la moitié des étudiantes perçoivent une aide financière, qui provient, trois fois sur quatre, du conseil régional.

6. Le terme « rentrée » signifie une entrée d'étudiants dans la formation. Pour la formation d'infirmière, deux sessions de rentrée existent : une en septembre et, suivant les écoles, une seconde en février.

7. La formation d'infirmière durant en théorie trois ans, la promotion d'une année donnée (par exemple 2018) désigne les étudiantes inscrites en première année cette année-là, les étudiantes inscrites en deuxième année l'année suivante (2019 dans cet exemple), les étudiantes inscrites en troisième année deux ans après (2020 dans cet exemple) et les diplômées trois ans après (2021 dans cet exemple). Les données de l'enquête annuelle sur les écoles de formation aux professions de santé ne permettant pas le suivi individuel des scolarités des étudiantes, il s'agit d'un regroupement théorique ne tenant pas compte des événements individuels pouvant survenir lors de la scolarité (par exemple redoublement, césure, entrée directe en deuxième ou troisième année via une passerelle ou une équivalence, et interruption ou abandon de scolarité). La promotion 2018 est la dernière pour laquelle l'ensemble des années de scolarité et la diplomation sont observables à la date de publication.

Schéma 1 Calendrier des sessions de formation d'infirmière pour la promotion 2018

pas s'interpréter directement comme un taux d'abandon en cours d'études des étudiantes ayant débuté leur formation en première année en 2018. En effet, il ne tient pas compte des événements individuels de scolarité – autres qu'une interruption définitive de la scolarité – pouvant expliquer un allongement ou une diminution de la durée de formation : césure, arrêt maladie, congé maternité, passerelle ou équivalence, redoublement, etc. Les inscrites de la promotion 2018 en deuxième année représentent 95 % de celles en première année et les inscrites en troisième année en représentent 99 %⁸ (tableau complémentaire A⁹).

L'écart entre les étudiantes infirmières inscrites en première année et les diplômées trois ans plus tard était de 16 % pour la promotion 2010. Mis à part pour la promotion 2017, cet écart augmente depuis la promotion 2012 pour atteindre 19 % pour les promotions 2016 et 2018. Le taux de réussite au diplôme est relativement stable selon les promotions, compris entre 93 % (promotion 2014) et 96 % (promotion 2017, qui a été diplômée l'année de la crise sanitaire).

Plus d'une étudiante infirmière sur six de la promotion 2018 a abandonné ses études

Les abandons¹⁰ sur l'ensemble de la scolarité représentent 14 % des inscrites en première année de formation d'infirmière en 2018. Ce taux d'abandon par promotion (encadré 3) a progressé de 3 points de pourcentage depuis 2011 (graphique 2a). 39 % de ces abandons ont eu lieu en première année, 36 % en deuxième année et 25 % en troisième année de scolarité. Par rapport à la promotion 2011, les abandons en première année sont ainsi relativement plus nombreux (ils représentaient 34 % des abandons de la promotion 2011) et ceux en troisième année sont relativement moins nombreux (30 % des abandons de la promotion 2011) [graphique 2b].

Le nombre d'abandons en première année de formation des promotions 2019 et 2020¹¹ progresse fortement : +52 % pour la promotion 2019 et +18 % pour celle de 2020. On passe ainsi de 1 588 abandons en première année en 2018 à 2 844 en 2020. Les abandons

en première année de ces promotions évoluent plus rapidement que le nombre d'inscrites. Le taux d'abandon en première année augmente ainsi de 2,2 points pour la promotion 2019 et de 1,3 point pour la promotion 2020. La forte hausse du taux d'abandon en première année de la promotion 2019 n'a pas été compensée lors de la deuxième année de formation : le taux d'abandon en deuxième année progresse de 1,3 point par rapport à la promotion 2018, pour atteindre 6,2 % des inscrites en première année. Au total, le taux d'abandon observé sur les deux premières années de scolarité de la promotion 2019 atteint déjà le taux d'abandon de la promotion 2018 observé sur l'intégralité de sa scolarité (14 %)¹². La progression des abandons de la promotion 2019 s'amorce avant la crise sanitaire : les abandons au cours de la seconde session 2019 expliquent la moitié de la hausse du taux d'abandon en première année et le tiers de la hausse en deuxième année.

Les hommes abandonnent plus fréquemment leurs études d'infirmière que les femmes

La part des femmes en formation d'infirmière progresse de 3 points de pourcentage entre 2011 et 2021. En 2021, elles représentent 87 % des personnes scolarisées. Les hommes en formation d'infirmière abandonnent plus fréquemment leur scolarité que les femmes. Ainsi, le taux d'abandon des hommes de la promotion 2018 atteint 19 %, contre 13 % pour les femmes et 14 % pour l'ensemble de la promotion (tableau complémentaire B). Ce taux a progressé de façon plus importante chez les hommes que chez les femmes depuis la promotion 2011 (+3,2 points chez les femmes et +3,8 points chez les hommes).

Les abandons sont plus fréquents en Normandie et dans les Pays de la Loire pour la promotion 2018

Les taux d'abandon en formation d'infirmière sont plus dispersés selon les régions pour la promotion 2018 que pour celle de 2011 (carte 1). Pour la promotion 2011, ils variaient de 7 % à 13 %

8. Le fait qu'il y ait plus d'étudiantes en troisième année de formation qu'en deuxième année de cette même promotion s'explique principalement par les redoublantes de la promotion précédente, notamment à la suite d'un échec au diplôme. Le taux de redoublement est en effet plus élevé en troisième année qu'en deuxième année de scolarité (encadré 2).

9. Les tableaux complémentaires sont disponibles avec les données associées à cette étude sur le site internet de la DREES (lien en fin de document).

10. Dans l'enquête « Écoles » est récupéré le nombre d'interruptions de scolarité (sans annonce de report), qui sont nommées dans l'ensemble de l'étude « abandons » de scolarité.

11. La scolarité complète des étudiantes de ces deux promotions n'est pas encore connue.

12. Par extrapolation, sous l'hypothèse que la répartition du nombre d'abandons entre la première, la deuxième et la troisième année de formation d'infirmière restera stable dans le temps, le taux d'abandon atteindrait ainsi environ 18 % pour la promotion 2019 et 22 % pour la promotion 2020. Ces taux ne seront complètement calculables qu'une fois obtenus les résultats des enquêtes « Écoles » 2022 (dont la collecte s'est achevée début mai 2023 et est en cours de traitement) et 2023 (dont la collecte commencera en novembre 2023).

hors départements et régions d'outre-mer (DROM) et Corse¹³, contre 8 % à 19 % pour la promotion 2018. Chez les étudiantes de la promotion 2018, les abandons sont plus fréquents en Normandie (19 %) et dans les Pays de la Loire (18 %), la région la moins touchée étant la Provence-Alpes-Côte d'Azur (8 %). Le taux d'abandon a augmenté dans toutes les régions entre les promotions 2011 et 2018, mais il a

évolué de façon contrastée selon les régions. En effet, l'évolution a été la plus importante pour les Pays de la Loire (+7,3 points) et la Normandie (+5,4 points), et la moins importante pour la Bourgogne-Franche-Comté (+0,4 point) et la Bretagne (+0,6 point). En 2021, c'est dans les Hauts-de-France que le taux d'abandon en première année est le plus élevé (14,2 %) [tableau complémentaire C].

Encadré 3 Méthodes de calcul des taux d'abandon

Les abandons peuvent avoir lieu tout au long de la scolarité des étudiantes. Cependant, l'enquête « Écoles » recense les abandons de façon agrégée : pour chaque école, par année de formation, par sexe et par session, une première session de janvier à juillet, et une seconde session d'août à décembre. Les rentrées de ces étudiantes peuvent s'effectuer en première (en février pour les infirmières) comme en seconde session (en septembre pour les infirmières) de l'année, et l'enquête « Écoles » ne permet pas d'identifier à quelle rentrée les abandons en cours de scolarité font référence. Par exemple, une étudiante entrée en septembre 2021 (soit la seconde session de 2021) en première année de formation d'infirmière qui abandonne sa première année en décembre 2021 sera bien comptabilisée dans les abandons en première année de 2021. Mais si elle abandonne sa scolarité en février 2022, elle sera alors comptabilisée dans les abandons en première année de 2022.

C'est pourquoi, en pratique, pour le calcul du taux d'abandon par année de formation x , par souci d'homogénéité du numérateur et du dénominateur, on rapporte le nombre d'abandons de l'année N à la somme du nombre d'inscrites à la première session de l'année N (un abandon d'une personne inscrite en x^e année de formation à la première session abandonne forcément lors de l'année N^*) et de la moyenne des nombres d'inscrites à la seconde session des années N et $N-1$ (car un abandon d'une personne inscrite à la seconde session de l'année $N-1$ [resp. N] peut aussi bien être comptabilisée au titre des abandons de l'année $N-1$ que de l'année N [resp. N que $N+1$]). Ce qui donne, en notant TA le taux d'abandon, A le nombre d'abandons, I le nombre d'inscrits, $S1$ et $S2$ les première et seconde sessions :

$$TA_x(N) = \frac{A_x(N)}{\frac{1}{2}(I_x^s(N) + I_x^s(N-1)) + I_x^s(N)}$$

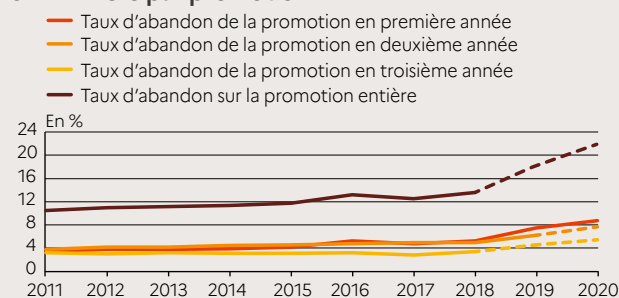
Pour le calcul du taux d'abandon par promotion N (N étant l'année d'entrée en première année de formation), on rapporte la somme des abandons des étudiants d'une même promotion en cours de scolarité au nombre d'étudiants en première année présents à leur rentrée. Pour la formation d'infirmière, étant donné que les rentrées ont lieu soit en février, soit en septembre, le nombre d'abandons de la promotion N en x^e année de formation est égal à la somme du nombre d'abandons durant la seconde session pendant l'année N (tous les abandons survenant à la seconde session correspondent à des étudiantes entrées cette année N), du nombre d'abandons durant la première session de l'année N attribuables aux seules inscrites en première session de cette année (car un abandon durant la première session de l'année N peut correspondre soit à une étudiante entrée en seconde session l'année $N-1$, soit en première session de l'année N) et du nombre d'abandons durant la première session de l'année $N+1$ attribuables aux inscrites en seconde session de l'année N (un abandon durant la première session de l'année $N+1$ peut correspondre soit à une étudiante entrée en seconde session de l'année N , soit en première session de l'année $N+1$). Ce qui conduit à estimer que, pour les infirmières, en notant TAP le taux d'abandon par promotion, A le nombre d'abandons, I le nombre d'inscrites et x l'année de formation :

$$AP_x(N) = A_x^s(N) + A_x^{si}(N) \frac{I_x^s(N)}{I_x^s(N) + I_x^{si}(N-1)} + A_x^{si}(N+1) \frac{I_x^s(N)}{I_x^s(N) + I_x^{si}(N+1)}$$

$$TAP(N) = \frac{AP_1(N) + AP_2(N+1) + AP_3(N+2)}{I_1(N)}$$

* En considérant la mauvaise attribution dans le calcul des abandons de janvier N (resp. janvier $N+1$) des étudiantes rentrées en février $N-1$ (resp. février N) comme du second ordre.

Graphique 2a Taux d'abandon en formation d'infirmière par promotion



Note > Le taux d'abandon présenté ici est le taux d'abandon par promotion (pour la promotion de l'année N : $TAP(N)$ pour la promotion entière et $AP_x(N)/I_1(N)$ pour la promotion en x^e année) [encadré 3]. Les valeurs en pointillé sont extrapolées, sous l'hypothèse que la répartition du nombre d'abandons entre la première, la deuxième et la troisième année de formation d'infirmière restera stable dans le temps.

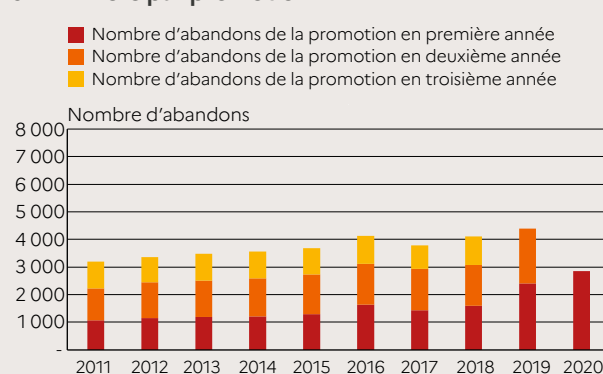
Lecture > 13,6 % des étudiantes de la promotion 2018 ont abandonné leurs études au cours de leur scolarité, dont 5,3 % lors de leur première année de scolarité.

Champ > France entière.

Source > DREES, Enquête annuelle sur les écoles de formation aux professions de santé de 2010 à 2021.

> Études et Résultats n° 1266 © DREES

Graphique 2b Nombre d'abandons en formation d'infirmière par promotion



Note > Le nombre d'abandons présenté ici est le nombre d'abandons par promotion (pour la promotion de l'année N : $AP_x(N)$ en x^e année) [encadré 3].

Lecture > 4 109 étudiantes de la promotion 2018 ont abandonné leurs études en cours de scolarité, dont 1 588 au cours de la première année.

Champ > France entière.

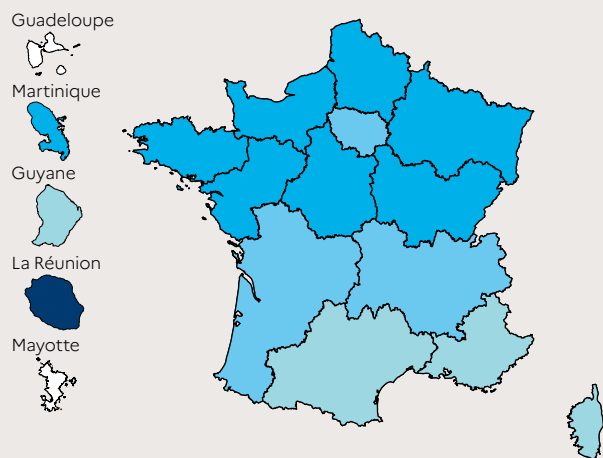
Source > DREES, Enquête annuelle sur les écoles de formation aux professions de santé de 2010 à 2021.

> Études et Résultats n° 1266 © DREES

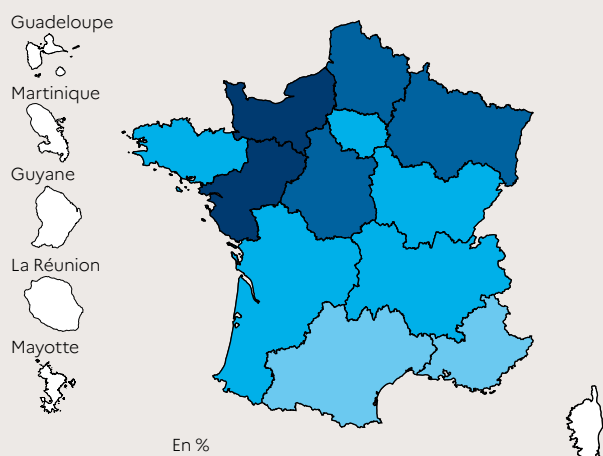
13. Les taux d'abandon dans les DROM et en Corse ne sont pas diffusables en 2021 (donc pour la promotion 2018) afin de respecter le secret statistique. Pour la promotion 2011, les abandons représentaient 19 % des inscrites à La Réunion, 12 % en Martinique, 6 % en Guyane, 5 % en Corse et 1 % en Guadeloupe. Mayotte n'était pas encore dans le champ de l'enquête « Écoles » en 2010, il n'est donc pas possible de calculer le taux d'abandon de la promotion 2011, qui exploite également des données de 2010.

Carte 1 Taux d'abandon en formation d'infirmière par région et par promotion (2011 et 2018)

Promotion 2011



Promotion 2018



En %
 ■ De 18 à 20 ■ De 8 à 11
 ■ De 16 à 18 ■ De 5 à 8
 ■ De 14 à 16 ■ De 2,5 à 5
 ■ De 11 à 14 ■ Moins de 2,5 ou NC

Notes > Le taux d'abandon présenté ici est le taux d'abandon par promotion (pour la promotion de l'année N : $TAP[N]$) [encadré 3]. Les valeurs des départements et régions d'outre-mer (DROM) et de la Corse ne sont pas indiquées pour la promotion 2018, puisque le secret statistique ne permet pas la publication de données.

Lecture > Entre 18 % et 20 % des étudiantes de la promotion 2018 ont abandonné leurs études d'infirmière en Normandie. Elles étaient entre 11 % et 14 % pour la promotion 2011.

Champ > France entière.

Source > DREES, Enquête annuelle sur les écoles de formation aux professions de santé de 2010 à 2021.

> Études et Résultats n° 1266 © DREES

En 2021, une étudiante sur dix en formation d'aide-soignante a abandonné ses études en première année

L'enquête auprès des écoles de formation aux professions de santé renseigne également sur les abandons dans les autres professions paramédicales et en formation de sage-femme. En 2021, les taux d'abandon en première année¹⁴ dans les formations aux professions de santé varient entre 0,2 % (préparatrices en pharmacie

hospitalière) et 19,0 % (techniciennes de laboratoire médical) [tableau 1 et tableau complémentaire D]. Il atteint 10,0 % pour les infirmières (tableau complémentaire E), 10,0 % pour les aides-soignantes et 9,0 % pour les manipulatrices d'électroradiologie médicale (ERM)¹⁵.

Le taux d'abandon en première année progresse fortement par rapport au début des années 2010 pour de nombreuses formations sanitaires. Entre 2011-2013 et 2021, le taux d'abandon en première année progresse ainsi de 6 points pour les infirmières, de 5 points pour les aides-soignantes, les manipulatrices d'électroradiologie médicale et les pédicures-podologues, et de 3 points pour les ambulanciers. Le taux d'abandon en première année pour les techniciennes de laboratoire médical est pour sa part très variable

Tableau 1 Taux d'abandon en première année de formation dans toutes les disciplines

	Moyenne 2011-2013	2019	2020	2021
En %				
Niveau 3				
Ambulancier	1,8	2,3	4,3	4,5
Niveau 4				
Aide-soignante	4,2	7,5	8,2	9,5
Auxiliaire de puériculture	2,8	4,5	4,6	6,4
Niveau 5				
Technicienne de laboratoire médical	9,1	8,1	5,1	19,0
Préparatrice en pharmacie hospitalière	0,4	0,3	0,4	0,2
Psychomotricienne	0,8	0,5	1,4	1,7
Niveau 6				
Manipulatrice d'électroradiologie médicale	4,0	13,3	9,7	9,2
Pédicure-podologue	1,6	3,7	2,2	6,4
Ergothérapeute	1,6	2,7	2,7	3,8
Infirmière	3,5	6,4	7,6	10,0
Niveau 7				
Masseuse-kinésithérapeute	0,8	1,3	0,9	1,1
Sage-femme	1,6	1,2	1,7	2,2
Niveau 8				
Infirmière anesthésiste	2,6	2,4	0,7	3,0
Infirmière de bloc opératoire	2,9	0,3	0,4	1,2
Infirmière puéricultrice	1,6	1,2	1,8	3,0
Cadre de santé	0,9	0,9	0,8	1,6

Notes > Le taux d'abandon présenté ici est le taux d'abandon en première année de formation (pour l'année N : $TA_1(N)$) [encadré 3].

Le cadre national des certifications professionnelles est la nouvelle nomenclature à laquelle l'ensemble des ministères et organismes certificateurs doivent se référer pour déterminer le niveau de qualification des certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Lecture > En 2021, 9,2 % des étudiantes ont abandonné leur formation de manipulatrice d'électroradiologie médicale en première année, contre 4,0 % en moyenne entre 2011 et 2013.

Champ > France entière.

Source > DREES, Enquête annuelle sur les écoles de formation aux professions de santé 2010 à 2021.

> Études et Résultats n° 1266 © DREES

¹⁴. Les différentes formations n'ont pas toutes la même durée (de moins d'un an à quatre ans). Cette étude se restreint aux taux d'abandon en première année afin de comparer les différentes formations et avoir une donnée la plus récente possible (tableau complémentaire D).

¹⁵. Le champ de l'enquête « Écoles » est celui des formations sanctionnées par un diplômé d'État. Seules les inscrites et diplômées au diplôme d'État de manipulatrice d'ERM sont recensées, pas les inscrites et diplômées d'un DTS d'imagerie médicale et radiologie thérapeutique.

(20 % en 2018, 8 % en 2019, 5 % en 2020 et 19 % en 2021), du fait du faible nombre d'étudiantes dans les trois seules écoles de formation. Ces taux sont plus faibles dans les formations complémentaires de spécialisation des infirmières, et relativement stables entre 2011-2013 et 2021.

En manipulation d'ERM, deux fois plus d'abandons en cours de scolarité entre les promotions 2011 et 2018

Les taux d'abandon par promotion sont très variables entre les différentes formations de trois ans ou plus¹⁶. Pour les promotions 2018, il est de 2 % pour les masseuses-kinésithérapeutes¹⁷ et les psychomotriciennes, de 7 % pour les sages-femmes, de 13 % pour les techniciennes de laboratoire médical, de 14 % pour les infirmières

et de 15 % pour les manipulatrices d'électroradiologie médicale (*tableau complémentaire F*). Les étudiantes ergothérapeutes de la promotion 2018 sont quatre fois plus nombreuses à abandonner leurs études en cours de scolarité que celles de la promotion 2011 ; l'augmentation est relativement plus modérée pour les manipulatrices d'ERM et les pédicures-podologues (multiplication par deux) et les infirmières (hausse d'un quart). Pour les autres formations, les taux d'abandon sont fluctuants d'une promotion à l'autre, mais sans tendance notable à la hausse ou à la baisse. ●



Télécharger les données associées à l'étude

16. Les calendriers des sessions de rentrée et de diplomation pouvant varier entre ces formations, seules les écoles ayant uniquement des rentrées en seconde session (d'août à décembre) sont prises en compte dans ces analyses par promotion, afin de permettre une comparaison entre formations de trois ans ou plus.

17. Pour les masseuses-kinésithérapeutes et les sages-femmes, les taux d'abandon considérés portent sur la promotion 2017, la formation durant quatre ans après la première année universitaire commune aux formations médicales. Seuls les abandons en institut de formation de masseuse-kinésithérapeute ou de sage-femme sont pris en compte.

Mots clés : Infirmière Professions de santé Formation Abandons de scolarité Démographie des professionnels de santé

Pour en savoir plus

- > L'ensemble de la documentation relative à l'enquête auprès des écoles de formation aux professions de santé est disponible sur le site de la DREES.
- > Le questionnaire de l'enquête est disponible sur le site internet de la DREES.
- > Des données associées à cette étude sont disponibles dans l'espace Open Data.
- > L'ensemble de la documentation relative à l'enquête sur les élèves et étudiants en formation aux professions sanitaires et sociales est disponible sur le site de la DREES, dans la rubrique Sources, outils et enquêtes.
- > **Casteran-Sacreste, B.** (2016, novembre). Profil des infirmiers en formation en 2014. DREES, *Études et Résultats*, 982.
- > **Jolly, C., et al.** (2021, mars). *Les métiers en 2030*. France Stratégie, Dares, rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications (PMQ).

> **Publications**
drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Open Data**
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Nous contacter**
DREES-INFO@santer.gouv.fr

> **Contact presse**
DREES-PRESSE@santer.gouv.fr

Directeur de la publication : Fabrice Lenglar
Responsable d'édition : Valérie Bauer-Eubriet
Rédactrice en chef technique : Céline Roux
Chargée d'édition : Élisabeth Castaing
Composition et mise en pages : Drapeau Blanc
Conception graphique : DREES
 Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources
 ISSN électronique 1146-9129 • AJP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14, avenue Duquesne - 75350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@santer.gouv.fr